



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat  
Service Action Sociale  
Tél. : **03 83 86 22 47**

Action Sociale d'Initiative Académique **2021**

**Aide à l'Installation des Personnels  
exerçant la majeure partie de leurs fonctions au sein  
de quartiers prioritaires de la politique de la ville**

**C.I.V.**

(Comité interministériel des Villes)

A retourner au : **RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ  
ACTION SOCIALE  
C.O. n° 30013  
54035 NANCY CEDEX**

Date limite de dépôt de dossier :

**Le 14 octobre 2021**

NOM et PRENOM du demandeur :  Date de naissance :   
NOM de famille (naissance) :  N° Sécurité Sociale :

Nouvelle adresse personnelle :   
  
Adresse mel :  Tél: Personnel :

Préciser si vous êtes dans un établissement :  PUBLIC  PRIVE

Titulaire  Stagiaire  Maître du Privé  AED  AESH

Depuis quelle date :  Grade :  Échelon :

à mentionner impérativement, **INDICE NOUVEAU MAJORE** au **1er septembre 2021** :

Établissement et lieu d'exercice :   
 Tél: Prof

Ancienne adresse :

Situation de famille :  Célibataire  pacsé(e)  vie maritale  veuf(ve)  marié(e)  séparé(e)  divorcé(e)

Indiquer la date du changement de situation :

NOM et PRENOM du conjoint :  Date de naissance :

Profession du conjoint :

Employeur du conjoint :

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

## **Bénéficiaires**

- ▶ les fonctionnaires titulaires ou stagiaires en activité
- ▶ les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif, nouvellement recrutés, exerçant leurs fonctions dans un établissement d'enseignement privé sous contrat
- ▶ les AESH recrutés par les services déconcentrés ou par les établissements publics locaux
- ▶ les AED recrutés par les établissements publics locaux

## **Critères**

- ▶ ne pas être éligible à l'A.I.P. et l'A.I.P. ville \*
- ▶ exercer la majorité de ses fonctions au sein de quartiers prioritaires de la politique de la ville
- ▶ indice de rémunération nouveau majoré inférieur ou égal à 440
- ▶ avoir déménagé à la suite de ce recrutement et pouvoir justifier de frais d'installation
- ▶ Non cumulable avec l'aide au logement
- ▶ une seule aide par logement

***Important:*** Il ne peut être attribué qu'une seule aide par logement. Dès lors, deux fonctionnaires mariés, concubins ou pacsés ne peuvent bénéficier que d'une seule aide. Le versement bénéficie au titulaire du bail. Si le bail est établi au nom des deux agents, le bénéficiaire est celui désigné d'un commun accord.

## **Pièces à joindre au dossier :**

- copie de non éligibilité pour l'AIP ville fonction publique
- copie de l'avis d'affectation et du procès verbal d'installation
- attestation ci-jointe, dûment remplie et signée par votre supérieur hiérarchique
- copie complète du nouveau bail daté et signé
- justificatif de domicile (quittance de loyer, facture de gaz ou d'électricité) attestant le lieu de résidence antérieur
- copie du dernier bulletin de salaire
- RIB du demandeur obligatoirement identique à votre bulletin de salaire mentionnant vos nom, prénom et adresse actualisée

**Montant de l'aide allouée** Le montant de l'aide est plafonné à **500 euros**.

**Date limite du dépôt de dossier:** le **14 octobre 2021**.

## **Attestation sur l'honneur du demandeur**

Je soussigné(e)  atteste sur l'honneur :

- ▶ ne pas être éligible à l'Aide à l'Installation des Personnels (A.I.P. et A.I.P. ville) \*
- ▶ ne pas bénéficier d'un logement de fonctionnaire
- ▶ ne pas avoir formulé de demande d'aide C.I.V. au nom de mon conjoint (ou concubin, ou partenaire d'un PACS), sachant qu'il ne peut être attribué qu'une seule aide par logement

A , le  Signature :

### **\* A.I.P. : Aide à l'installation des Personnels**

L'aide au logement proposée par le Rectorat de Nancy-Metz, ne peut être accordée que si vous ne pouvez pas prétendre aux aides ministérielles (A.I.P.)

Site : [www.aip.fonctionpublique.fr](http://www.aip.fonctionpublique.fr)

Délais à respecter pour l'attribution de l'aide (A.I.P)

- **12 mois** entre la date de signature du contrat de location **et** la date de dépôt de la demande.
- **24 mois** entre la date d'affectation **et** la date de dépôt de la demande

**La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).**

**ATTESTATION DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE**

Je soussigné (e), M./Mme..

Qualité:

Atteste que M./Mme..

*exerce la majeure partie de ses fonctions au sein de quartiers prioritaires de la politique de la ville et est affecté(e) en qualité de :*

- fonctionnaire stagiaire ou titulaire
- maître contractuel exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat
- accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)
- assistant d'éducation (AED)

Dans le service ci-après désigné :

Nom du service :

Adresse :

Date d'affectation : ..

Fait à

, le..

Signature et cachet du supérieur hiérarchique de l'agent